

**Témoins de harcèlement au travail, quoi faire?**

Les témoins peuvent jouer un rôle essentiel dans la création d’un milieu de travail sans harcèlement.

Voici certaines choses qu’un témoin peut faire :

* Décidez s’il est sécuritaire et approprié d’intervenir - ne faites pas de vous une cible.
* Si vous pouvez intervenir, dites directement et fermement au harceleur que son comportement est inacceptable. Par exemple « Je n'ai pas trouvé ça drôle » , « Ce n'est pas bien ».

« Cette blague est de nature sexiste et cela peut créer un environnement hostile pour les travailleurs. »

* Distrayez le harceleur en posant une question à la personne harcelée ou à lui. Une question qui n’a aucun rapport.
* Trouvez l’aide d’une autre personne sur le lieu de travail pour aider.
* Parlez à la personne qui a été harcelée et offrez votre soutien. Vous pouvez également décider d’attendre et d’obtenir des informations et des conseils sur la marche à suivre.
* Documentez ce que vous avez vu et entendu. Cela pourrait également inclure des informations pertinentes comme des captures d’écran de textes, en imprimant des courriels, en conservant des photos, des vidéos et des copies d’autres documents offensants.
* Faites un suivi auprès de la personne harcelée et proposez-lui de signaler ce que vous avez vu ou entendu.

****Pour de plus amples renseignements au sujet du harcèlement sexuel au travail, visitez : saskinfojustice.ca ou contactez-nous 1 855-924-8543/ centre@saskinfojustice.ca